



Règlement d'ordre intérieur du Cocoon Village

COVID-19 : APPLICATION DES GESTES BARRIERES OBLIGATOIRE

1. Champ d'application

Le fait de séjourner au Cocoon Village implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction aux prescriptions est susceptible d'entraîner l'expulsion.

2. Conditions d'admission

Le paiement de la totalité du prix du séjour doit avoir été effectué avant de séjourner au Cocoon Village. A son arrivée, il est demandé au visiteur de présenter sa confirmation de réservation. Le visiteur n'ayant pas effectué le paiement se verra refuser l'entrée.

En dehors des périodes réservées par le visiteur, le site n'est pas accessible à celui-ci.

Il n'est pas autorisé de faire loger des visiteurs extérieurs dans la tente.

La réception d'invités en journée doit être signalée au préalable à l'accueil et autorisée par le responsable du site. Tout invité doit se signaler à son arrivée au Cocoon Village. Le campeur est responsable de tout agissement et potentiel dégât commis par ses invités.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteur légaux.

3. Circulation et stationnement des véhicules

Le parking du Cocoon Village est situé à côté du site. Le parking d'une voiture par tente est prévu pour toute la durée du séjour.

Le parking est accessible le jour d'arrivée à partir de 17h00. Il vous est demandé de fournir le numéro de plaque de votre voiture à votre arrivée (1 seule voiture par tente). Le parking doit être quitté avant 15h00 le jour du départ.

Un code d'accès au parking est communiqué avant le début du séjour. Ce code est strictement confidentiel et ne pourra en aucun cas être transmis à des tiers extérieurs au Cocoon Village.

Une caméra de sécurité est prévue pour surveiller le parking. Toutefois, le Domaine des Grottes de Han n'est pas responsable des dégâts, accidents ou vols éventuels.

Le Cocoon Village est un espace piétonnier. Les véhicules motorisés sont interdits. Les vélos et trottinettes sont autorisés, en stationnement mais sans déplacement sur le site.

4. Utilisation des sanitaires

Le bloc des sanitaires des douches est ouvert de 7h00 à 22h00. Son utilisation est réservée aux visiteurs du Cocoon Village. Les sanitaires doivent être utilisés en bon père de famille. Ils doivent être laissés en parfait état de propreté.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par une personne responsable lorsqu'ils font usage des installations sanitaires.

5. Utilisation de la Cocoon Tent

Votre Cocoon Tent doit être fermée lorsque vous quittez le site et en cas de pluie.

Le matériel de la Cocoon Tent doit être utilisé en bon père de famille. Voir point 12. concernant la caution.

6. Bruit et silence

Les appareils sonores ne peuvent incommoder personne. Le volume des appareils sonores (smartphone, baffles...) doit être réglé en conséquence sous peine de se voir interdire leur utilisation.

Le Cocoon Village est destiné à un public familial. Le silence doit être total entre 22h00 et 7h00 du matin.

7. Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas admis au Cocoon Village.

8. Sécurité et ordre public

L'organisation se donne le droit d'évacuer partiellement ou entièrement le site pour des raisons de sécurité.

a. Feux

Les feux ouverts et les réchauds sont interdits sur le site. Les bougies dans les tentes sont interdites.

b. Barbecue

Il est strictement interdit d'utiliser les barbecues pour faire un feu de camp.

La grille du barbecue doit être nettoyée après chaque utilisation. Une brosse est attachée au barbecue à cet effet.

c. Cigarettes

Des espaces « fumeurs » sont prévus. Les fumeurs ne peuvent pas fumer hors de ces zones.

Les mégots doivent obligatoirement être déposés dans les cendriers prévus à cet effet. Il est strictement interdit de les jeter au sol. Il est strictement interdit de fumer dans les tentes.

d. Caméras de surveillance

Des caméras de surveillance sont placées dans le Cocoon Village pour assurer la sécurité du site.

e. Prise de vue, photos, vidéos

Les photos et les vidéos enregistrées par les visiteurs sur le site du Cocoon Village et en ses abords ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales ou publiques, sauf avec l'autorisation écrite des responsables du Cocoon Village.

f. Responsabilité du visiteur

Le campeur est personnellement responsable de tous les dégâts ou accidents dont il serait la cause.

Le Domaine des Grottes de Han décline toute responsabilité concernant les éventuels dommages, casses ou vols de matériel appartenant aux visiteurs.

g. Objets dangereux et articles interdits

Sont interdits : armes, bonbonnes de gaz, grandes installations musicales, drogues, tout objet pointu dangereux, feux d'artifices, chauffage électrique, ventilateur et autre électro-ménager. Le personnel du Cocoon Village se réserve le droit de refuser sur le site tout objet dangereux et de trancher souverainement les cas non-prévus.

h. Vente d'objets

Il est interdit aux campeurs de vendre des objets ou de mener tout autre commerce sur le site.

i. Abus d'alcool et drogue

Le campeur est tenu de respecter la moralité, la tranquillité publique et d'observer la décence.

L'abus d'alcool ou de drogue est strictement interdit.

j. Premiers secours

Une trousse de secours se situe dans le bâtiment d'accueil ainsi que les numéros d'appel de divers services.

9. Enfants et plaine de jeux

La plaine de jeux est accessible de 8h00 à 21h00. La plaine de jeux est accessible aux enfants jusqu'à 12 ans.

Les enfants doivent être sous la surveillance des parents ou tuteurs légaux à tout moment. Les parents ou tuteurs légaux sont seuls responsables de leurs enfants.

10. Micro-onde

Un micro-onde est prévu pour réchauffer le lait des bébés. Aucun autre usage n'est permis.

11. Propreté du site

Il est demandé aux visiteurs de trier leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Veuillez respecter la nature et l'environnement du Cocoon Village.

Il est interdit de cueillir les fleurs des plantations du Cocoon Village.

12. Caution - mauvais entretien, dégât ou vol de matériel

Le paiement d'une caution de 150 € vous est demandé à votre arrivée, par carte bancaire. Elle sera restituée dans les 10 jours ouvrables suite au check-out et à l'état des lieux et du matériel.

Un livret contenant une liste, une description et le coût du matériel se situe dans votre tente. Un inventaire du matériel sera fait en début et en fin de séjour.

Si le matériel n'est pas rendu de façon complète ou s'il y a constatation de dégâts de matériel ou des installations (e.a. vaisselle, mobilier, lampe de camping, tente, sanitaire), le Domaine des Grottes de Han se réserve le droit d'en retenir le coût sur la caution et de vous demander un remboursement du matériel en question si le coût est supérieur à celui de la caution.

Le Domaine des Grottes de Han se réserve le droit de retenir des frais de nettoyage en cas de constatation d'incivilités.

13. Non-respect du ROI

En cas de non-respect du règlement d'ordre intérieur, la direction pourra vous demander de quitter le site. Dans ce cas le prix de votre séjour reste dû et ne vous sera pas remboursé. Le Domaine se réserve le droit par ailleurs de demander une indemnisation pour tout dommage causé.

La Direction du Domaine des Grottes de Han

